

Marianne Besseyre, Pierre-Yves Le Pogam et Florian Meunier (dir.)

## L'animal symbole

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

---

# Les jetons « au lion attaquant un loup » en France (fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècle)

Jérôme Jambu

---

DOI : 10.4000/books.cths.5173

Éditeur : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2019

Date de mise en ligne : 30 avril 2019

Collection : Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

EAN électronique : 9782735508839



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

JAMBU, Jérôme. *Les jetons « au lion attaquant un loup » en France (fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècle)* In : *L'animal symbole* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2019 (généré le 08 septembre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cths/5173>>. ISBN : 9782735508839. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.cths.5173>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2023.

---

# Les jetons « au lion attaquant un loup » en France (fin xvi<sup>e</sup>-début xvii<sup>e</sup> siècle)

Jérôme Jambu

---

- 1 De rares jetons<sup>1</sup> frappés dans le royaume de France à la fin du xvi<sup>e</sup> et au début du xvii<sup>e</sup> siècle, dont les plus nombreux et les plus beaux exemplaires sont conservés au Département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France, présentent sur un côté – le revers – une très belle scène de combat animal entre un fauve et un canidé (fig. 1), réalisé par un graveur habile mais inconnu, toujours reprise à l'identique<sup>2</sup>. Ils constituent une série de onze pièces qui n'a jamais été cataloguée et dont l'original motif n'a pas été expliqué, ou alors de façon plus ou moins fantaisiste. Pourtant, neuf entités institutionnelles et personnages publics ont utilisé cette représentation entre 1586 et 1635 – à savoir la Cour des monnaies, les trésoriers de France et la municipalité de Rouen, les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, ainsi que les officiers Nicolas Le Camus, Nicolas de Harlay et un certain Guinot (cf. catalogue). Pourquoi chacun d'entre eux a-t-il utilisé, à des moments et dans des circonstances différentes, cette scène si particulière pour illustrer un jeton ?

Fig. 1. - Détail d'un jeton « au lion attaquant un loup. »



BNF, MMA, Jet 2636.

## La lecture de la scène

- 2 Pour répondre à cette question il convient, dans un premier temps, de bien décrire la scène et de la comprendre. Les numismates qui s'y sont essayés n'y ont pas vu la même chose, se contredisant parfois eux-mêmes. Sur le revers du jeton des trésoriers de France (n° 6), Félix Feuardent, grand collectionneur jetonophile du début du siècle dernier, voyait un « lion à droite, dévorant un renard ». S'il considérait cette scène comme satirique – nous reviendrons plus loin sur l'explication qu'il y apportait – il ne la décrivait pas de la même façon sur les autres jetons qui la présentent. Ainsi le lion figurait-il « terrassant un renard ou un loup » sur celui de la Cour des monnaies (n° 1) puis « égorgeant un renard » sur celui de Nicolas Le Camus (n° 3) mais « égorgeant un loup » sur celui de Nicolas de Harlay (n° 4). Il était encore « tenant sous lui un loup terrassé » (n° 10) ou « terrassant et dévorant un loup » (n° 11). C'est donc finalement, en nombre d'occurrences, le loup qui l'emportait sur le renard chez cet auteur. Le docteur érudit Pierre Corre, reprenant largement les descriptions de Feuardent près d'un siècle plus tard, était quant à lui partagé entre « lion dévorant un renard » (n° 11), « lion égorgeant un loup » (n° 4) ou « lion égorgeant un renard » (n° 3). Hésitant entre loup et renard, il optait cependant pour une scène de mise à mort. Henri de La Tour, bibliothécaire ayant rédigé plusieurs catalogues des jetons du Cabinet des médailles à l'articulation des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, avait vu soit un « lion tenant sous lui un loup terrassé » (n° 10), soit un « lion terrassant un renard » (n° 2) : il ne tuait donc pas le canidé, mais était incapable de trancher pour savoir duquel il s'agissait. Récemment

MM. Sarmant et Ploton-Nicollet étaient plus affirmatifs en décrivant un renard terrassé (n° 1 et 4).

- 3 L'identification de l'animal victime du lion à un loup est selon nous certaine. La taille et la musculature de l'animal, ainsi que la forme et l'ouverture de sa gueule, plaident en faveur de cette lecture. On dispose en fait ici d'une représentation assez proche du loup héraldique, telle que celle qui figure, par exemple, sur les armoiries d'un Foulques d'Agoust<sup>3</sup> (fig. 2), bien qu'en la circonstance il ne soit pas lampassé mais montre les crocs. Pour un renard, on aurait attendu une figure plus courte et trapue, avec un ventre moins creusé et une queue plus large. De plus, la confrontation entre le loup et le lion, dans une scène de combat manichéenne, est ancienne et traditionnelle. C'est ainsi par exemple que l'on a représenté l'assassinat du duc Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne Jean Sans Peur dans la *Justification* de Jean Petit<sup>4</sup> (fig. 3). Van Clève et Raon offriront plus tard, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, une superbe interprétation de lion terrassant un loup pour une fontaine des jardins du château de Versailles (fig. 4). On peut préciser que le lion terrasse le loup, mais que la scène n'est pas encore entrée dans la phase suivante de mise à mort : les gueules sont ouvertes et les griffes sorties mais point de coup de patte fatal ou de morsure procédant d'un égorgement. C'est ainsi la première description connue, la plus ancienne et pratiquement contemporaine qui nous satisfait le mieux, celle de Jacques de Bie<sup>5</sup> :

« Le corps est d'un grand et puissant lion, qui attire sous soi un loup lequel il déchire avec ses griffes, en intention et comme dans l'action de le vouloir dévorer, quelque résistance qu'il puisse faire. »<sup>6</sup>

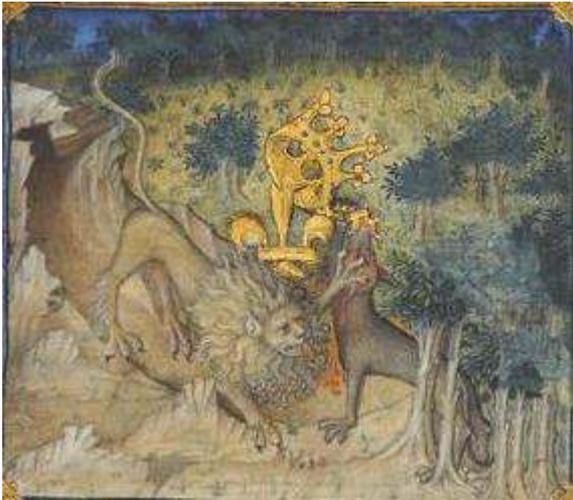
- 4 On ajoute que l'époque se prête à l'identification de ce nuisible : l'animal était alors particulièrement dangereux et mortifère<sup>7</sup>.

Fig. 2. - Loup héraldique au xvi<sup>e</sup> siècle.



BNF ms. fr. 5225.

Fig. 3. - Scène de combat entre un lion et un loup – Enluminure, xv<sup>e</sup> siècle.



Musée Condé, ms. 878.

Fig. 4. - Scène de combat entre un lion et un loup – Sculpture, xvii<sup>e</sup> siècle.



Versailles, Fontaine du Soir.

- 5 Le second aspect sur lequel nous devons nous arrêter pour comprendre cette scène est sa légende. Quel que soit l'émetteur ou la date du jeton, elle demeure invariablement la même, n'étant jamais modifiée, ni remplacée. Elle est constituée de trois mots : FRAVS VIRTUTE PERIT. MM. Sarmant et Ploton-Nicollet rappellent que cet « hémistiche de pentamètre » est inspiré d'« un détournement d'Ovide » : FRAVDE PERIT VIRTVS (*Fastes*, 2, 227), « la ruse triomphe de la vaillance »<sup>8</sup>. Ils traduisent en conséquence la devise des jetons par « la ruse est mise à mort par la vaillance. » Proche est la traduction de MM. Broder et Desnier : « la ruse est vaincue par la bravoure »<sup>9</sup>. C'est sans doute cette notion de ruse qui les a fait adhérer à l'idée que l'animal vaincu était forcément un renard<sup>10</sup>, bien que les deux canidés puissent y être associés à l'époque

moderne. Dès lors l'association de la scène et de la légende fait sens : il s'agit d'illustrer un combat où le courage l'emporte sur la machination. Une autre traduction, celle de l'héraldiste Henri de Limiers, au début du xviii<sup>e</sup> siècle, permet d'envisager un autre cadre d'utilisation. Selon lui, on doit comprendre « la valeur victorieuse de la fraude »<sup>11</sup>. Cette traduction éloignée témoigne des glissements de sens que l'on avait l'habitude d'opérer afin de faire correspondre des mots intelligibles à des expressions savantes, mais difficilement compréhensibles. Ainsi FRAVS, la ruse en latin, glisse-t-elle pour devenir, grâce à sa forme visuelle, « la fraude » en français et VIRTUTE, la force en latin, devient « la vertu » en français. Notre scène peut donc également illustrer une lutte morale.

## Plusieurs utilisations, plusieurs interprétations

### La première série de 1586 : un discours fiscal et moral

- 6 Les premiers jetons frappés au motif du « lion attaquant un loup » datent de 1586. Selon toute logique et une pratique rodée de réutilisation des carrés et des poinçons à des destinations différentes, le premier des cinq qui furent frappés cette année-là est très certainement celui de la Cour des monnaies (n°1), pour laquelle ce motif a été créé ; puis ce revers remarquable et remarqué a été utilisé pour le roi (n°2) ; enfin, deux officiers (n°3 et 4) et une ville (n°5) ont pu choisir de l'utiliser. Selon Feuardent qui tente de l'expliquer, la scène, sur le jeton de la Cour des monnaies, renvoie à la situation en Flandre et plus particulièrement à Breda, sans argumentation. On a plusieurs raisons de s'opposer à cette interprétation. D'abord parce que l'on voit mal pourquoi un haut fait d'armes ayant eu lieu en 1581 serait célébré seulement en 1586. Si des événements ayant opposé victorieusement les Espagnols catholiques aux Néerlandais protestants en 1585-1586 avaient dû l'être, il se serait plutôt agi du siège d'Anvers ou des batailles de Boksum et de Zutphen. Ensuite, si le parti ligueur et ultracatholique l'emportait alors dans la capitale, laissant envisager une certaine liesse à l'annonce de ces victoires, on comprend mal pourquoi la Cour des monnaies serait allée jusqu'à célébrer des événements étrangers. Il suffit, pour comprendre son choix, de regarder son histoire propre. L'institution était la garante de la « bonne monnaie », à un moment où les troubles politico-religieux conduisaient à sa déliquescence. Fin 1585-début 1586, la Cour instruit les poursuites qui mènent – mesure exceptionnelle – à la fermeture de la Monnaie de Montpellier pour avoir produit de la fausse monnaie sous la férule du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc en rupture de ban<sup>12</sup>. Par ailleurs, au cours de l'automne 1586, elle participe à l'interdiction des monnaies rognées et à la poursuite des rogneurs, plaie récurrente<sup>13</sup>. Voilà deux dossiers de « fraude », s'il en est, à laquelle sa « vertu » s'est attaquée : les officiers de la Cour des monnaies incarnés par le lion comptent bien écraser, comme c'est leur rôle judiciaire, les faux-monnayeurs et/ou billonneurs incarnés par le loup.
- 7 Présenter au roi un tel rendu est habituel et c'est l'objet de son jeton (n°2). Vu les difficultés que connaissait Henri III à cette époque, tiraillé entre les partis, un revers agressif pour affirmer sa puissance n'était pas malvenu. Nicolas Le Camus fut reçu conseiller de la Cour des monnaies sur résignation de Jacques Colas le 12 septembre 1585<sup>14</sup>. Il est manifeste qu'il eut le désir de faire frapper un jeton à son nom pour célébrer sa nouvelle fonction. Sa fabrication eut lieu dans les mois qui suivirent, au

cours de l'année 1586, comme en témoigne l'utilisation du revers à ce millésime. Il en est de même pour Nicolas de Harlay, peut-être nouvellement magistrat à la Chambre des comptes<sup>15</sup>. Cette scène a enfin été choisie par la ville de Rouen pour son jeton annuel. C'est plus difficile à comprendre. Sans doute la municipalité lui octroyait-elle un sens particulier, mais lequel ? Dans son histoire, on relève que l'année 1586 fut marquée par une crise de subsistance. À cette occasion, plusieurs boulangers et marchands furent punis pour avoir spéculé<sup>16</sup>. Cette année-là également, plusieurs faux-monnayeurs furent pendus<sup>17</sup>. Que ce soit pour illustrer l'une ou l'autre affaire, la scène et sa légende peuvent trouver tout leur sens, un sens très proche de celui de la Cour des monnaies, qui explique que ce revers ait été proposé aux échevins décideurs.

## La seconde série de 1598 : célébrer la victoire d'un roi belliqueux

- 8 La scène du « lion attaquant un loup » est abandonnée puis utilisée une douzaine d'années plus tard par les trésoriers de France (n° 6) et pour Henri IV (n° 7 à 9). Nous pensons que c'est une commande des premiers qui l'a faite exhumer, ce corps d'officiers de finances étant certainement à la recherche, cette année-là, d'une composition illustrant la répression de la fraude dont il était acteur. Selon Feuardent, le choix de ce motif par les trésoriers serait lié « à l'impopularité de Robert Dudley, duc de Leicester, qui est représenté par le renard<sup>18</sup> » ; il ne l'explique pas et se contente de reprendre une attribution fantaisiste belge du xix<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Que le lord fut vilipendé outre-Manche, c'est incontestable, d'autant que cet amant de la reine Élisabeth I<sup>ère</sup> avait participé à la campagne des Pays-Bas aux côtés de Provinces-Unies en 1585 et commandé l'escouade anglaise contre l'Invincible Armada en 1588. Mais, là encore, pourquoi les trésoriers de France l'auraient-ils moqué sur leur jeton dix ans après sa mort ? C'est à nouveau donner trop d'écho au parti espagnol. Et c'est à nouveau l'histoire de l'institution, chargée de remplir le Trésor royal, qui nous éclaire. La paix revenue, débutent des inspections en 1598, pilotées par des commissaires enquêteurs, afin de faire entrer l'argent des impôts dans les caisses. Il s'agit de les « égaliser, poursuivre les exactions, concussions et malversations de toutes sortes »<sup>20</sup>. En quelque sorte, faire rendre gorge aux fraudeurs. On reste donc dans le même registre de la morale opposant fraude et vertu dans la matière économique-financière. Le lion représente le fisc et le loup les fraudeurs fiscaux.
- 9 Les trois jetons d'Henri IV font en revanche l'unanimité chez tous les auteurs et nous croyons qu'il faut les rejoindre. La scène prend désormais un tout autre sens et une tout autre dimension, plus politique. C'est le roi qui y joue le rôle du lion tandis que l'Espagnol y fait celui du loup. Selon Feuardent, le droit du n° 9 « a été frappé en mémoire de la reprise de la ville d'Amiens par Henri IV »<sup>21</sup>, à quoi on ajoute que ce fut fort probablement après la paix de Vervins (2 mai 1598). Il reprend en cela La Tour<sup>22</sup>, qui cite Jacques de Bie au sujet du n° 8 :
- « Sous l'exergue : M. D XC VIII (1598). Qui fait voir clairement que le monument a été donné à la postérité pour un second ressouvenir de la prise d'Amiens, et pour marquer qu'ayant été surpris par un stratagème et ruse de guerre, il fut reconquis à force ouverte par l'invincible courage et magnanimité du monarque. »<sup>23</sup>
- 10 Près d'un siècle plus tard, Limiers faisait le même rapprochement :

« Rarement la ruse réussit-elle contre la véritable valeur. L'Espagnol avait agi en loup dans le stratagème qui le rendit maître d'Amiens. Henri IV en usa en lion pour le reprendre. Il serra le loup de si près, qu'il ne put lui échapper. C'est ce que l'on voit sur la médaille<sup>24</sup> (...), où ce prince est représenté sous la figure d'un lion, tenant un loup terrassé entre ses griffes. »<sup>25</sup>

- 11 C'est effectivement par « ruse », par « stratagème » que l'armée espagnole se rendit maîtresse de la ville d'Amiens le 11 mars 1597 : des soldats déguisés en paysans venus y vendre des noix y avaient pénétré. D'ailleurs, les historiens ne nomment-ils pas cet épisode « la surprise d'Amiens » ? Le roi y répondit par un effort de guerre considérable à la hauteur de la menace et obtint la capitulation de la ville le 19 septembre<sup>26</sup>. C'est la force – du lion – qui écrasa la vilénie – du loup. C'est cette interprétation qui a dû faire songer *a posteriori* Feuardent et ses suiveurs à une utilisation politique et ciblée de la scène en 1586, avec une lecture exclusivement pro-espagnole et antiprotestante ; lecture qui se serait inversée 12 ans plus tard en raison de l'évolution du contexte politique.
- 12 La réapparition du loup dans une série datée de 1598-1599, au-delà de sa dimension symbolique, trouve un écho dans l'histoire même de la bête. C'est justement à cette extrême fin de xvi<sup>e</sup> siècle que les attaques de *canis lupus* sont en recrudescence, le conflit ensanglantant le royaume ayant favorisé son anthropophagie, au point que « le quinquennat 1596-1600 s'affirme comme l'un des plus sombres que tout l'Ancien Régime ait connu<sup>27</sup> ». Ainsi le roi accorde-t-il de nombreux brevets de chasse au moment même où sont frappés ces jetons. L'apparition de la scène, en 1586, n'est sans doute pas un hasard non plus : le loup inquiétait déjà sérieusement et le roi prenait des dispositions pour le détruire dans un édit de 1583. Les graveurs et les commanditaires de jetons devaient être sensibilisés à ce douloureux contexte.
- 13 Pourtant, si l'interprétation du thème ne fait guère de doute, c'est bien la seule série où le canidé pourrait être identifié à un renard ! En effet, le roi d'Espagne était alors Philippe II. Or c'est bien du surnom de « vieil renard », parmi d'autres, qu'il était affublé en France. Cette appellation est par exemple avérée dans le célèbre libelle la *Satyre Ménipée*, écrit et diffusé à Paris en 1593-1594 afin de dénoncer les excès de la Ligue et les prétentions des Espagnols, alors que la guerre faisait rage. Dans ces circonstances, c'est bien à l'animal rusé qu'il était fait référence, comme c'est en *prince* de Machiavel qu'il était dépeint<sup>28</sup>.

## La dernière série de 1635 : une incantation

- 14 La scène est à nouveau mise à l'honneur, 37 ans plus tard, pour le roi Louis XIII, dans un jeton non daté mais millésimé 1598 puisqu'il en reprend le revers sans modification (n° 10). La mémoire de la série précédente a été conservée, car le jeton n° 8 est publié par Jacques de Bie en 1636. C'est de cette époque que nous proposons donc de dater le n° 10, c'est-à-dire du début de la guerre ouverte avec l'Espagne, commencée en 1635. C'est ainsi sur le souvenir du dernier grand fait d'armes victorieux de la dernière guerre avec le Roi Catholique que s'ouvre le nouveau conflit, avec une résonance particulière puisqu'Amiens est à nouveau immédiatement et directement menacée par la prise de Corbie. Aucun élément ne nous permet en revanche d'expliquer le choix de cette scène, au même moment, par le sieur Guinot, de Champagne (n° 11) ; mais la situation de ses fiefs à proximité du front et sa vraisemblable participation au ban doit

induire une motivation comparable. On note que, là encore, la corrélation entre réutilisation de cette thématique et reprise des attaques de loups est manifeste. Après une trentaine d'années de calme relatif, c'est bien au milieu des années 1630 qu'elles enflent à nouveau, liées à la guerre qui a suscité la fabrication de ces nouveaux jetons<sup>29</sup>.

- 15 La conception de jetons nouveaux passait souvent par la réutilisation de poinçons et de carrés anciens qui avaient eu leur succès ou n'étaient pas trop usés pour être réutilisés. C'était tant mieux, car la réalisation d'un nouveau motif par un graveur chevronné et la fabrication de matériel de frappe était coûteuse, tandis que la demande était importante et le renouvellement difficile. Ce motif esthétique et original de scène animalière et violente révèle qu'une même scène pouvait revêtir un sens différent selon son commanditaire, fût-il de plus en plus éloigné de son sens initial. On envisage dès lors un monde où, sensibilisé par un contexte singulier, l'on commandait son jeton selon son goût et l'on choisissait parmi les modèles présentés par les graveurs, ou qui avaient été vus et plaisaient. La datation, l'association à une institution ou à un personnage particulier et la distribution dans un certain cercle devaient le rendre intelligible aux récipiendaires. Les sources relatant les réflexions présidant au choix d'un jeton ont très souvent disparu, mais l'observation et l'analyse d'un tel corpus permet de les aborder et de les comprendre un peu.

## Catalogue

Fig. 5. - Jeton 1 droit et revers.



### 1. Cour des monnaies, 1586 (fig. 5)

- 16 D/CVRIA • MONE TAR • FRANCIAE (légende débutant à 12 heures) (*Cour des monnaies de France*) Ecu de France couronné et entouré des colliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.
- 17 R/• FRAVS • VIRTUTE • PERIT • Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1586 • à l'exergue.

- 18 – Bimétallique cuivre/laiton, 5,84 g, 28 mm. Feuardent 2166 var.<sup>30</sup>; Sarmant Ploton-Nicollet 2443. 2 ex. connus, BNF, MMA, Rouyer 2875 et Musée de la Monnaie (cf. Broder, Desnier).
- 19 – Laiton<sup>31</sup>, 4,47-5, 28 g, 28 mm. Feuardent 2166<sup>32</sup>; Sarmant, Ploton-Nicollet 2444-2446B. 4 ex. BNF, MMA, dont Rouyer 2876 ; 1 ex. CGB E-auction 112-59977 (fjt\_299695) (illustré).

Fig. 6. - Jeton 2 droit et revers.



## 2. Henri III, 1586 (fig. 6)

- 20 D/HENRICVS • III • D • G • FRAN • ET • POL • REX (légende débutant à 6 heures) (*Henri III par la grâce de Dieu roi de France et de Pologne*) Ecu de France couronné et entouré des colliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.
- 21 R/• FRAVS • VIRTVTE • PERIT • Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1586 • à l'exergue.
- 22 – Laiton, ± 5 g, 28 mm. Manque aux ouvrages de référence hors catalogue. 1 ex. BNF, MMA, Rouyer 1969 ; 1 ex. coll. Marineche (illustré).

Fig. 7. - Jeton 3 droit et revers.



### 3. Nicolas Le Camus, conseiller de la Cour des monnaies, (1585) 1586 (fig. 7)

- 23 D/(Fleur) N • LE • CAMVS • C • D • ROY • ET • GNAL • EN • SA • C • DE • MON • 1585 (légende débutant à 12 heures) (*Nicolas Le Camus conseiller du roi et général en sa Cour des monnaies*) Ecu à ses armes, entouré de deux palmes. R/(Fleur) FRAVS • VIRTUTE • PERIT (fleur)  
Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1586 • à l'exergue.
- 24 – Argent, 4,66 g, 28 mm. Feuardent 2251 var. ; Corre 2809 var.<sup>33</sup> 1 seul ex. connu, BNF, MMA, JF 1088 (*illustré*).
- 25 – Laiton<sup>34</sup>, pds ? 28 mm. Feuardent 2251 ; Corre 2809. **NB** : alors que les jetons précédents et suivants font usage d'un poinçon identique, celui-ci est légèrement différent, peut-être simplement retouché : la queue du lion est plus courte et plus fine, sa crinière plus touffue et plus haute.

Fig. 8. - Jeton 4 droit et revers.



### 4. Nicolas de Harlay<sup>35</sup>, conseiller de la Chambre des comptes<sup>36</sup>, Ile-de-France<sup>37</sup>, (1585) 1586 (fig. 8).

- 26 D/REDDE • RATIONEM • MANDATI • TVI • 1585 • (légende débutant à 12 heures) (*Rends compte de ta mission*) Monogramme, entouré d'une couronne de laurier et de plusieurs S barrés, surmonté d'un phylactère avec inscrit *ESPOIR DE MIEULX*.
- 27 R/• FRAVS • VIRTUTE • PERIT • Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1586 • à l'exergue.
- 28 – Laiton<sup>38</sup>, 6,45 g, 28 mm. Feuardent 5549 ; Corre 2314 ; Sarmant Ploton-Nicollet 2106. 1 ex. BNF, MMA, 96 bis-13 (*illustré*).

Fig. 9. - Jeton 5 droit et revers.



### 5. Ville de Rouen, 1586 (fig. 9)

- 29 D/(Fleur) CIVITAS • ROTHOMAGENSIS (fleur) (légende débutant à 12 heures) (*La Cité des Rouennais*) Ecu aux armes de Rouen, entouré d'une couronne formée d'une palme à gauche et d'un rameau de laurier ou d'olivier à droite.
- 30 R/FRAVS • VIRTUTE • PERIT Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1586 • à l'exergue.
- 31 – Bimétallique, cuivre/laiton, 4,85 g, 28 mm. Manque à tous les ouvrages de référence (cf. Weil, Pastoureau). 2 ex. connus, BNF, MMA (*non vidi, non coté ?*<sup>39</sup>) et Inumis, VSO 30, 14 octobre 2015, n° 1352 (*illustré*).

Fig. 10. - Jeton 6 droit et revers.



## 6. Trésoriers de France, 1598 (fig. 10)

- 32 D/(fleur) LES • TRÉSORIER • DE • FRANCE • A • PARIS (légende débutant à 12 heures) Deux écus de France et de Navarre accolés, un H en dessous, couronnés, entourés des colliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.
- 33 R/FRAVS • VIRTUTE • PERIT Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1598 • à l'exergue.
- 34 – Argent, 5,06 g, 28 mm. Feuardent 2015 var.<sup>40</sup> 1 seul ex. connu, BNF, MMA, Jet 2636 (illustré).
- 35 – Laiton<sup>41</sup>, 5,92 g, 28 mm. Feuardent 2015. 1 ex. CGB fjt\_223678 ; 1 ex. coll. privée.

Fig. 11. - Jeton 7 droit et revers.



## 7. Henri IV, Prise d'Amiens, 1598 (fig. 11)

- 36 D/(Croix) HENRICVS • IIII • FRANCORVM • ET • NAVARAE • REX (légende débutant à 6 heures) (*Henri IV roi des Francs et de Navarre*) Écus de France et de Navarre accolés, un H en dessous, couronnés, entourés des colliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.
- 37 R/FRAVS • VIRTUTE • PERIT. Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1598 • à l'exergue.
- 38 – Laiton, 5,61 g, 27,5 mm. Manque aux ouvrages de référence hors catalogue. 1 seul ex. connu, BNF, MMA, Rouyer 2013-2014<sup>42</sup> (illustré). **NB** : le droit de ce jeton présente le même motif que le précédent dont il ne diffère que par la légende.

## 8. Henri IV, Prise d'Amiens, 1598

- 39 D/HENRICVS • IIII • D • G • FRANC • ET • NAV • REX • CHRISTIANISS • (légende débutant à 12 heures ?) (*Henri IV par la grâce de Dieu roi très chrétien de France et de Navarre*). Buste du roi à droite lauré et cuirassé.
- 40 R/FRAVS • VIRTUTE • PERIT. Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1598 • à l'exergue.

- 41 – Cuivre ou laiton ? pds ? diam. ? De Bie, 259-260, XXIII-XXV ; cf. Limiers p. 21 et 20, XXVII (seul le revers est illustré). Aucun exemplaire vu.

Fig. 12. - Jeton 8 droit et revers.



### 9. Henri IV<sup>43</sup> ou Marquisat de Vervins<sup>44</sup>, Prise d'Amiens et Paix de Vervins, (1598) 1599<sup>45</sup> (fig. 12)

- 42 D/QVACVMQUE • REGAM • 1599 • (légende débutant à 6 heures) (*Je conduirai tout*) La fortune à droite debout sur une roue, présentant une palme à Minerve debout de face.
- 43 R/FRAVS • VIRTUTE • PERIT. Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1598 • à l'exergue.
- 44 – Laiton, 9,45 g, 28 mm. Cf. Limiers p. 21 et 20, XXVII ; Feuardent 6676a. 1 seul ex. connu, BNF, MMA, LT 510 (*illustré*).

### 10. Louis XIII, (1598) V. 1635-1636

- 45 D/LVDOVICVS • XIII • D • G • FRANCORVM • ET • NAV • REX • (légende débutant à 12 heures ?) (*Louis XIII par la grâce de Dieux roi des Francs et de Navarre*) Écus de France et de Navarre accolés, entourés des colliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.
- 46 R/FRAVS • VIRTUTE • PERIT. Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. • 1598 • à l'exergue.
- 47 – Cuivre ou laiton, pds ? 28 mm. Feuardent 12 041. Aucun exemplaire vu depuis celui décrit par Feuardent.

### 11. Guinot (Champagne), 1635

- 48 D/Anépigraphie. Ecu à ses armes, entouré de deux palmes.
- 49 R/FRAVS • VIRTUTE • PERIT. Un lion s'attaquant à un loup couché sur le dos. 1635 à l'exergue.

- 50 – Cuivre ou laiton, pds ? 28 mm. Feuardent 8034 ; Corre 2237. Aucun exemplaire vu depuis celui décrit par Feuardent.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.
- BARRACHINA M.-A. et GÉRAUD M.-C., « L'esprit national », dans LESTRINGANT Franck et MÉNAGER Daniel, *Études sur la Satyre Ménippée*, Genève, Droz (Études de Philologie et d'Histoire 41), 1987, p. 227.
- BIE (de) Jacques, *La France métallique, contenant les actions célèbres tant publique que privées des rois et reynes*, Paris, chez Jean Camusat, 1636.
- BRODER M. et DESNIER Jean-Luc, « Contribution à l'étude des jetons bimétalliques, de Charles IX à Louis XIV », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 50<sup>e</sup> année, n° 5, mai 1995, p. 1054-1058.
- DUGNOLLE Jean-François, *Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas. Tome III : xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1877.
- CONSTANS Germain, *Traité de la Cour des monnoyes et de l'estendue de sa jurisdiction*, Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1658.
- CORRE Pierre, *Corpus de jetons armoriés de personnages français*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Le Léopard d'or, 1986.
- FEUARDENT Félix, *Jetons et méreaux depuis Louis XI jusqu'à la fin du consulat de Bonaparte*, Paris, Rollin et Feuardent éditeurs, 1907-1915, 4 vol.
- LA TOUR Henri (de), *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale. Rois et reines de France*, Paris, chez C. Rollin et Feuardent, 1897<sup>46</sup>.
- LA TOUR Henri (de), *Catalogue de la collection Rouyer. Deuxième partie : jetons & méreaux de la Renaissance et des temps modernes*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1910<sup>47</sup>.
- LIMIERS Henri (de), *Annales de la monarchie française depuis son établissement jusqu'à présent où l'on trouve [...] les médailles authentiques...*, Amsterdam, chez L'Honoré et Châtelain, 1724.
- MORICEAU Jean-Marc, *Histoire du méchant loup. La question des attaques sur l'homme, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Pluriel, 2016.
- PASTOUREAU Michel, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 2007.
- PERIAUX Nicolas, *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen*, Rouen, Lanctin-Ch. Métérie, 1874.
- SARMANT Thierry et PLOTON-NICOLLET François, *Jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime. 2. Juridictions*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2012.
- Satyre Ménippée, de la Vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris*, Martin Martial (édition critique de), Paris, H. Champion (Textes de la Renaissance, 117), 2007.
- SCHRENCK Gilbert, *Nicolas de Harlay, sieur de Sancy (1546-1629), l'antagoniste d'Agrippa d'Aubigné*, Paris, Champion, 2000.

WEIL Alain et PASTOUREAU Michel, « Les jetons bimétalliques français de xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles », *Numismatics witness to history*, Wetteren, Moneta (IAPN, 8), 1986, p. 171-181 + pl. 34-35.

## NOTES

1. Les jetons étaient des objets monétoformes destinés à servir pour le compte, le jeu, comme marque de présence et même comme carte de visite. En métal précieux, ils sont devenus des gratifications, offerts aux étrennes notamment. Ceux de la qualité de la série présentée étaient généralement produits à la Monnaie de Paris.
2. Il est remarquable que le même poinçon ait été utilisé pour chacun des jetons.
3. Armoiries des chevaliers de l'ordre du Croissant, institué par René d'Anjou (...) (xvi<sup>e</sup> siècle). Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 5225.
4. Plusieurs versions et copies sont connues (xv<sup>e</sup> siècle). Citons parmi d'autres deux exemplaires conservés dans des collections publiques françaises : La Justification du duc de Bourgogne par Jean le Petit, Chantilly, musée Condé, ms. 878 et Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 5733.
5. Donnée pour le jeton n° 7.
6. J. de Bie, *La France métallique*, p. 260.
7. Voir le chapitre « les loups : un quatrième fléau de l'Apocalypse (1570-1660) » de J.-M. Moriceau, *Histoire du méchant loup*, p. 110-128.
8. T. Sarmant et F. Ploton-Nicollet, *Jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime*, II, p. 192.
9. M. Broder et J.-L. Desnier, « Contribution à l'étude des jetons bimétalliques, de Charles IX à Louis XIV », p. 1056.
10. Cf. les Romans de renart des xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles.
11. Donnée pour le jeton n° 8. H. de Limiers, *Annales de la monarchie française*, p. 21.
12. *Lettres patentes pour la clôture de la Monoye de Montpellier et pour informer contre les officiers et monoyers qui y ont malversé*, 7 octobre 1585 (CAEF, MdP, ms 4° 146) ; *Ordonnance du roy sur le descry des doubles sols parisis faulx, nouvellement forgez en la Monnoye de Montpellier*, Paris, 15 novembre 1585 (CAEF, MdP, ms 4° 146 et Paris, Vve N. Roffet, 1585) ; *Lettres patentes qui décrivent les doubles et simples parisis faux nouvellement forgez es Monoyes de Montpellier et Beaucaire, ouvertes de l'ordonnance du duc de Montmorency, maréchal de France*, 23 mars 1586 (CAEF, MdP, ms 4° 146).
13. *Ordonnance du roy sur le descry des espèces d'or et d'argent légères et rongnées*, Paris, 23 septembre 1586 (CAEF, MdP, ms 4° 146 et Paris, Vve N. Roffet, 1586) ; *Déclaration du roy sur son édict du 23 septembre dernier, contenant le descry des monnoyes rongnées, Saint-Germain-en-Laye*, 13 octobre (CAEF, MdP, ms 4° 146 et Paris, Vve N. Roffet, 1586) ; *Lettres patentes du roy contenant les défences de transporter hors le royaume de France ou esloigner de la plus prochaine Monnoye les espèces rongnées et descrites ny autres espèces et matières d'or, d'argent et de billon*, Saint-Germain-en-Laye, 10 novembre 1586 (CAEF, MdP, ms 4° 146, ms 4° 148 et Paris, Vve N. Roffet, 1586).
14. G. Constans, *Traité de la Cour des monnoyes*, « liste des officiers », non paginée.
15. Voir G. Schrenk, *Nicolas de Harlay, sieur de Sancy (1546-1629)*.

16. N. Périaux, *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen*, p. 338.
17. *Ibid.*, p. 339.
18. F. Feuardent, *Jetons et méreaux*, I, p. 164.
19. C'est étonnement comme jeton « des Pays-Bas » qu'est classé le n° 3134 du catalogue de docteur Dugniolle, qui décrit pourtant la même scène et la même légende au droit, avec comme titre non justifié : « Impopularité du duc de Leicester. » La description du revers, incomplète, ne fait référence à aucun des jetons de notre catalogue mais sa légende (NIL NISI CONSILIO) renvoie sans aucun doute possible au Conseil du roi de France. Ce jeton n'est hélas pas illustré. On peut supposer qu'il s'agit d'une variante du jeton royal d'Henri III, n° 2. J.-F. Dugniolle, *Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, III, p. 75.
20. J.-P. Babelon, *Henri IV*, p. 748.
21. F. Feuardent, *Jetons et méreaux*, II, p. 55.
22. H. de La Tour, *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale*, p. 102.
23. J. de Bie, *La France métallique*, p. 260, n° XXV.
24. Appellation généraliste qui recouvre les jetons.
25. H. de Limiers, *Annales de la monarchie française*, p. 21.
26. J.-P. Babelon, *Henri IV*, p. 618-622.
27. J.-M. Moriceau, *Histoire du méchant loup*, p. 114-116.
28. M.-A. Barrachina et M.-C. Gomez-Géraud, « L'esprit national », p. 241-242.
29. J.-M. Moriceau, *Histoire du méchant loup*, p. 117-119.
30. Cet auteur ne connaît pas la variété bimétallique, mais seulement celle en laiton.
31. Contrairement à ce qu'indique Feuardent, ces jetons sont en laiton plutôt qu'en cuivre.
32. Classé dans « Chambre des monnaies » alors qu'elle est devenue « Cour » en 1552.
33. Ces deux auteurs ne connaissent pas la variété en argent mais seulement celle en laiton.
34. Contrairement à ce qu'indique Feuardent, ces jetons sont en laiton plutôt qu'en cuivre.
35. Jeton attribué à Nicolas du Châtelet dans la vente de la collection Monnier. VE Rollin et Feuardent, collection de feu M. Monnier, Paris, 7-11 avril 1874, n° 1581.
36. Classement institutionnel retenu par la BNF mais, comme le font judicieusement observer MM. Sarmant et Ploton-Nicollet, il « aurait sa vraie place parmi les jetons des particuliers » (T. Sarmant et F. Ploton-Nicollet, *Jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime*, II, p. 161), proposition que nous retenons.
37. Classement retenu dans P. Corre, *Corpus de jetons armoriés de personnages français*, p. 216-217. Nicolas de Harlay, si ce jeton lui appartient, est effectivement membre d'une famille alors implantée en Île-de-France (mais peut-être issue de Bourgogne), né et mort à Maule (actuelles Yvelines).
38. Contrairement à ce qu'indique Feuardent, ces jetons sont en laiton plutôt qu'en cuivre.
39. Jeton inaccessible au moment de la rédaction de l'article en raison du déménagement des collections. Sa présence dans les collections de la BNF est

mentionnée par A. Weil et M. Pastoureau, « Les jetons bimétalliques français des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles », p. 76.

40. Cet auteur ne connaît pas la variété en argent, mais seulement celle en laiton.

41. Contrairement à ce qu'indique Feuardent, ces jetons sont en laiton plutôt qu'en cuivre.

42. Un seul jeton demeure pour ces deux cotes.

43. Selon La Tour.

44. Selon Feuardent, sans plus d'explication. Dire que ce jeton célèbre la paix de Vervins serait plus juste.

45. Droit et revers sont inversés dans les ouvrages de La Tour et de Feuardent. Nous pensons plus juste de remettre la scène animalière au revers, comme pour l'ensemble de la série.

46. « LT » dans le catalogue.

47. « Rouyer » dans le catalogue.

---

## RÉSUMÉS

De rares jetons diffusés dans le royaume de France entre 1586 et 1635, frappés pour différentes institutions, le roi et quelques particuliers, montrent une très belle scène de combat animal entre un fauve et un canidé. Précisément, un lion s'attaque à un loup qu'il terrasse et s'apprête à dévorer. Autour figure la légende FRAVS VIRTUTE PERIT, détournée d'un vers d'Ovide et signifiant que « la ruse est mise à mort par la vaillance ». Les numismates n'ont pas su inventorier ces jetons et les ont toujours décrits différemment. Seuls quelques auteurs anciens ont tenté d'en interpréter quelques-uns, sans suite ni succès. Pourtant, le catalogage, la lecture et la confrontation de ces petits objets métalliques destinés à véhiculer un message permettent aujourd'hui de les comprendre : selon les commanditaires, les lieux et les époques, le lion et le loup représentent des groupes ou des autorités et symbolisent des vertus ou des vices opposés. Leur combat représente à chaque fois une lutte réelle et manichéenne, mais différente, que se mènent des hommes.

## AUTEUR

### JÉRÔME JAMBU

Conservateur au département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France, IRHiS UMR CNRS 8529